

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 4 mars 2014 à 19h30**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Madame Monique Boucher
Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Est absent : monsieur Stéphane Veilleux, siège no 6

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire
Monsieur Dany Quirion

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière
agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres
du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-03-37

Il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par madame
Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant au point varia
(24) les sujets suivants :

Acceptation et autorisation signature entente opérateur en eau
potable et eaux usées

Offre de service : architecte et électromécanique

Le point varia (24) reste ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 FÉVRIER 2014

LÉGISLATION

4. DÉLÉGATION DE POUVOIR ACCES À L'INFORMATION ET RESPONSABILITÉ DES ARCHIVES
5. SERVICE DE CARTOGRAPHIE;; MRC
6. RÉSILIATION DE BAIL

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 1135-2014 AFIN DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 54-2006
8. AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT PORTANT LE #135-2014 AFIN DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 54-2006
9. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT #136-2014 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE NUMÉRO 55-2006
10. AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE #136-2014

FINANCES

11. COMPTES DU MOIS
12. REMISE : RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2014
13. ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC
 - 13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
 - 13.1.1 MOISSON BEAUCE
 - 13.1.2 POLYVALENTE BÉLANGER
 - 13.1.3 CORPS DES CADETS 2680 DE LA HAUTE-BEAUCE
 - 13.1.4 FÊTRE DU 100^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉGLISE ST-HILAIRE
 - 13.2 CAHIER DE L'HABITATION DANS LE JOURNAL

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE - TRAVAUX

14. TÉLÉMÉTIRE ENTRE LE PUIT ET LA CITERNE

15. POMPE ET CRÉPINE POUR POMPIERS

16. CONTRAT DE TÉLÉPHONE ARÉNA

17. CESSION DE LA FOURGONNETTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

TRAVAUX PUBLICS

18. RAPPORT D'ÉTUDE STRUCTURE SALLE ARÉNA

19. SERVICE INGÉNIEUR DE LA MRC : TRAVAUX RUE CHAMPAGNE / BEAUDOIN, RUE GRÉGOIRE/ LACHANCE, LE RANG PETIT SHENLEY ET VISITE DES AUTRES RANGS

LOISIRS – TOURISME – SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. RESSOURCE EN LOISIRS

21. DEMANDES PROVENANT DU COMITÉ DES LOISIRS ET TOUT AUTRE COMITÉ

22. RAPPORTS :

22.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

22.2 DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

22.3 RAPPORT MADA (Municipalité Ami des Aînés)

23 CORRESPONDANCE

24 AUTRES ITEMS

24.1 ACCEPTATION ET AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE OPÉRATEUR EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

24.2 OFFRE DE SERVICE : ARCHITECTE ET ÉLECTROMÉCANIQUE

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2014

2014-03-38

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2014

En conséquence, Il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal du 4 février 2014 susmentionné rédigé par la Directrice générale/Secrétaire-Trésorière

4. DÉLÉGATION DE POUVOIR ACCÈS À L'INFORMATION ET RESPONSABILITÉ DES ARCHIVES

2014-03-39

Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels le maire est responsable de l'accès à l'information et la responsabilité des archives;

Considérant que le maire n'est pas toujours présent au bureau municipal pour accueillir les demandes des contribuables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire délègue sa responsabilité à l'accès à l'information et sa responsabilité des archives à la directrice générale.

5. SERVICE DE CARTOGRAPHIE : MRC

2014-03-40

Considérant que la municipalité est à faire un changement d'affectation de sol sur les lots : A-8, A-9 et 19-A-P, rang 9 :

Considérant que lors de l'adoption d'un règlement la municipalité doit dans son règlement inclure l'avant modification et l'après modification;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir le service de cartographie de la MRC afin d'obtenir les cartes démontrant les changements d'avant et d'après d'affectation de zone.

6. RÉSILIATION DE BAIL

2014-03-41

Considérant qu'en juillet 2011 en vertu de la résolution 2011-07-251 la municipalité a consenti, à la compagnie Acrylique Le Bo, un contrat de location de terrain nu, situé sur le territoire de la Municipalité d'une largeur approximative de 30 pieds sur une longueur approximative de 347 pieds;

Considérant que ce bail fut consenti à titre gratuit pour une période indéterminée à moins d'une vente dudit terrain ou d'un avis écrit de l'une des parties;

Considérant qu'il y a une demande d'affectation du sol sur les parties de terrain A-8, A-9 et le 19-A-P pour de l'affectation résidentiel et que la municipalité désire s'en répartir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau,

appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que considérant les besoins de la municipalité il est convenu d'aviser la compagnie Acrylique Le Bo de la résiliation du bail signé en juillet 2011.

**7. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 135-2014
AFIN DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 54-2006**

2014-03-42

RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME

Il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement # 135-2014 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley amende son règlement 54-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » en vigueur depuis le 31 janvier 2007, afin d'agrandir l'affectation résidentielle à même une partie de l'affectation industrielle tel que montré sur le plan joint au présent projet de règlement.

Description :

- 1) Que ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme;
- 2) Qu'une période de consultation soit prévue du 7 au 19 mars 2014 inclusivement;
- 3) Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 mars 2014 à compter de 19h00 sur ledit document;
- 4) Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis, à la MRC de Beauce-Sartigan, ainsi qu'à toutes les municipalités contiguës;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

Le conseiller,
a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 135-2014 amendant le règlement numéro 54-2006 plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation résidentielle à même l'affectation industrielle.

PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN
D'URBANISME

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté un plan d'urbanisme et qu'il est entré en vigueur le 31 janvier 2007 ;

Considérant que la municipalité désire amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation résidentielle à même l'affectation industrielle ;

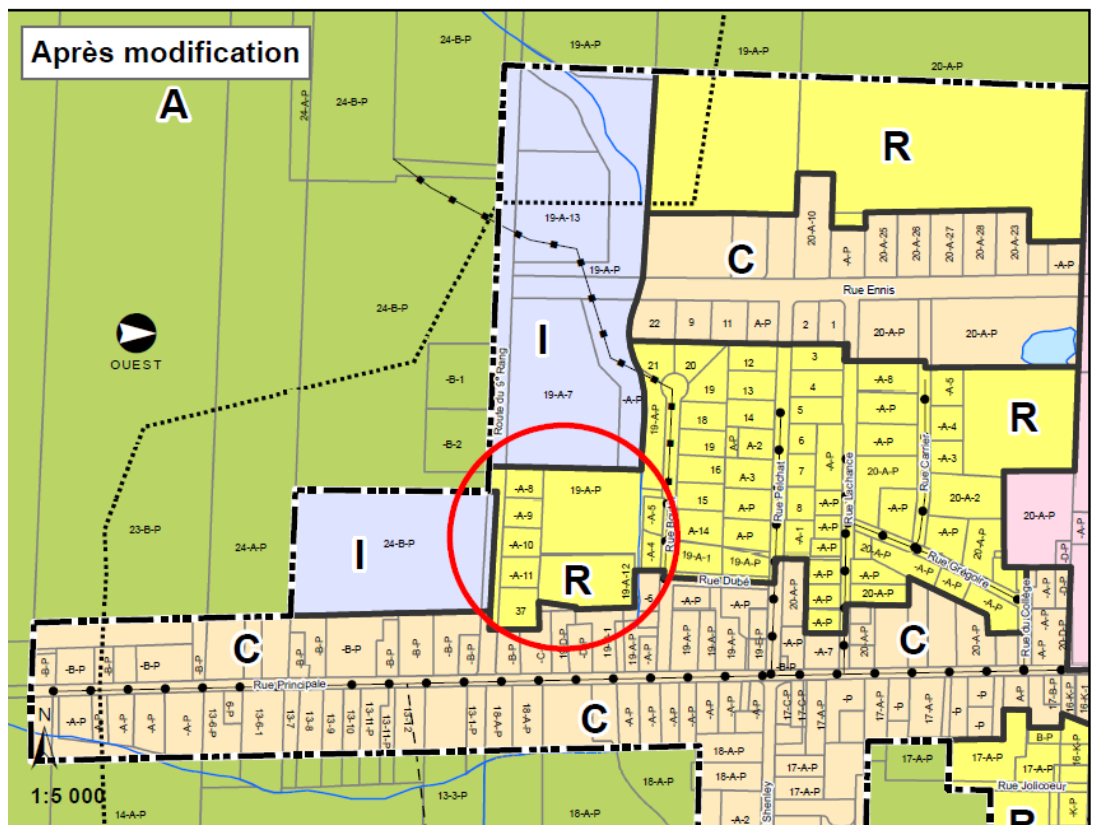
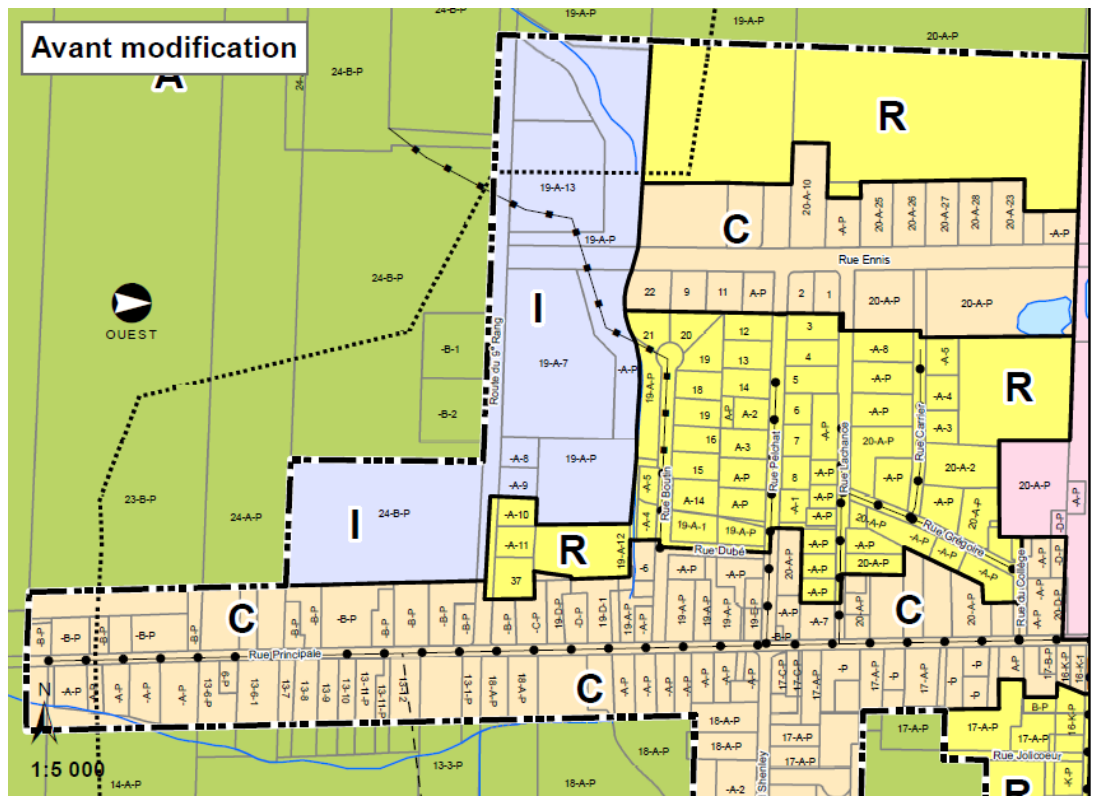
Considérant que le Conseil municipal tiendra une période de consultation publique du 7 mars au 19 mars 2014 inclusivement sur ledit projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 19 mars 2014 ;

Le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrant du règlement

ARTICLE 2 :Le plan intitulé « Plan d'affectations du sol dans les secteurs urbain et rural» annexé au plan d'urbanisme est amendé afin d'agrandir l'affectation résidentielle à même l'affectation industrielle telle que montrée sur les plans suivants ;

:



ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le présent règlement a été adopté le _____

Dany Quirion, Maire

Francine Talbot, directrice-générale/sec.trés.

8. AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT PORTANT LE # 135-2014 AFIN DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 54-2006

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Daniel Mercier afin d'adopter le règlement portant le # 135-2014 afin de modifier le plan d'urbanisme numéro 54-2006.

9. ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 136-2014 AFIN DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE NUMÉRO 55-2006

2014-03-43

Il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité

Que le premier projet de règlement # 136-2014 intitulé « Règlement d'amendement du règlement de zonage », par lequel la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley amende son règlement 55-2006 intitulé « Règlement de zonage » en vigueur depuis le 31 janvier 2007, afin d'agrandir la zone R-1 à même la zone I-2 tel que montré sur le plan joint au premier projet de règlement;

DESCRIPTION :

- 1) La zone R-1 est agrandie vers le Nord à même une partie de la zone I-2
- 2) Que ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme;
- 3) Qu'une période de consultation soit prévue du 7 au 19 mars 2014 inclusivement;
- 4) Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 19 mars 2014 à compter de 19h00 sur ledit document;
- 5) Que la présente résolution ainsi que le premier projet de règlement d'amendement du règlement de zonage soient transmis, à la MRC de Beauce-Sartigan, ainsi qu'à toutes les municipalités contiguës;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

Le conseiller
a donné un avis de motion pour adopter un règlement modifiant le règlement de zonage # 55-2006 afin de modifier les limites de certaines zones.

RÈGLEMENT # 136-2014

REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 55-2006

(premier projet)

Considérant que le conseil désire modifier le règlement de zonage afin d'agrandir la zone R- 1 à même la zone I-2

Considérant que le Conseil municipal tiendra une période de consultation du 7 mars 2014 au 19 mars 2014 inclusivement sur ce projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 19 mars 2014 à compter de 19h00 ;

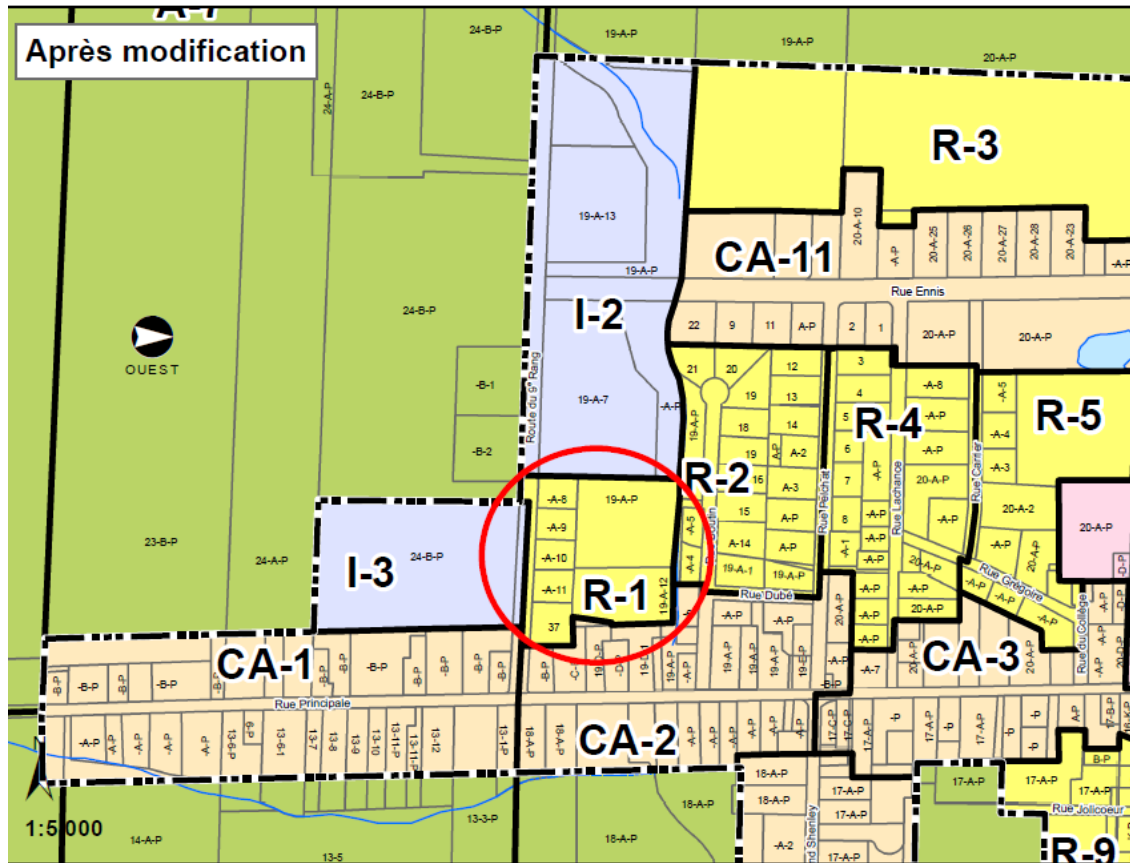
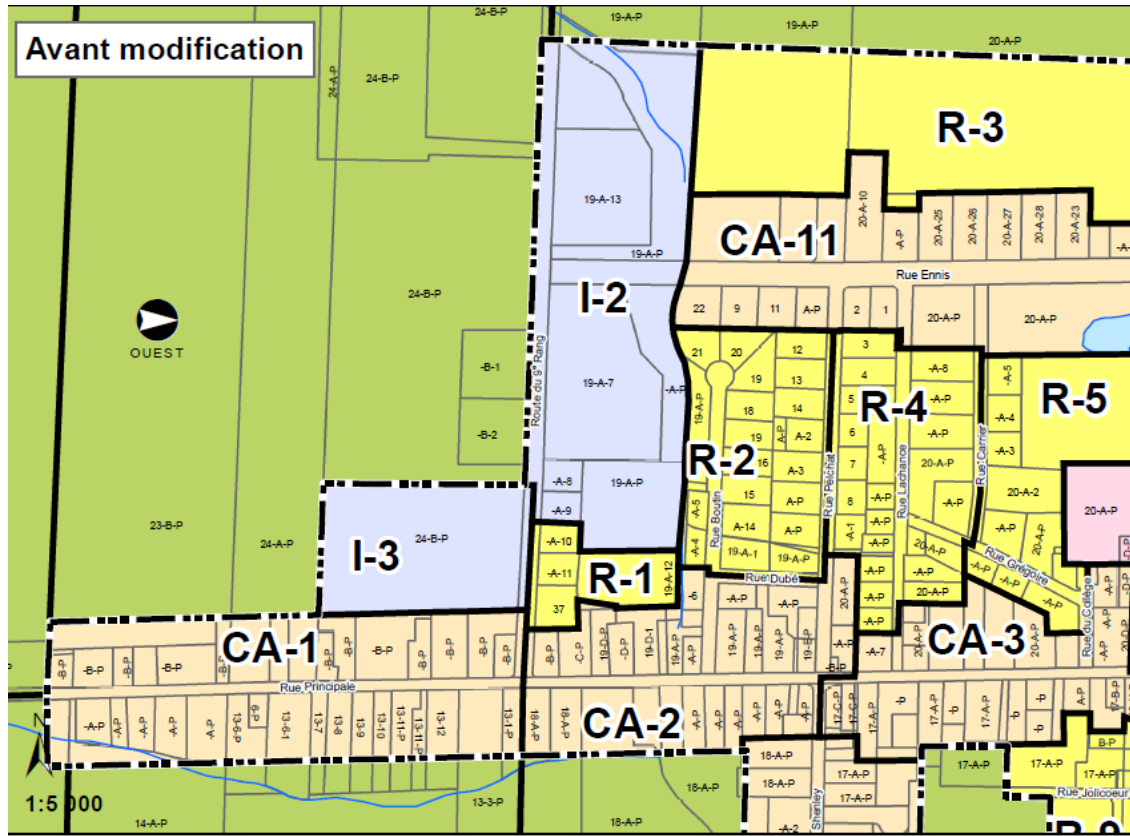
En conséquence, il est proposé par ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, appuyé par ,, ,, ,, ,, ,, ,, ,, et résolu à l'unanimité que le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus décrit fait partie intégrant de ce règlement ;

ARTICLE 2

La zone R-1 est agrandie vers le Nord à même une partie de la zone I-2



ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ APRÈS LECTURE

DANY QUIRION, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D.G./SEC.-TRÉS.

10. AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE # 136-2014

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Mercier afin d'adopter le règlement de zonage portant le # 136-2014

11. COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois de février 2014 sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

2014-03-44

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés pour le mois de février 2014 au montant de 100 146,33 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 17 111.28 \$, les comptes à payer représentent 67 401.04 \$. tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 15 634,01 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Francine Talbot, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2014 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2014-03-44

Francine Talbot, D. G.- Sec.-Trés.

12. REMISE : RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 2014

La Directrice générale/Secrétaire-Trésorière dépose le rapport budgétaire de la municipalité à la fin du mois de février 2014.

13. ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC

2014-03-45

Considérant qu'il est temps de renouveler l'adhésion au programme des Fleurons du Québec ;

Considérant que pour poursuivre l'évolution dans l'échelle de la classification horticole, la municipalité sera évaluée de nouveau cet été;

Considérant que l'adhésion assure la visite du classificateur et d'obtenir une nouvelle cote de classification, valable pour les années 2014, 2015 et 2016;

Considérant que dès la réception du formulaire d'adhésion la

municipalité recevra les informations pour préparer la visite du classificateur, prévue cet été;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion au programme des Fleurons du Québec pour les années 2014, 2015 et 2016 au coût de 1 035\$.

13.1 DEMANDE FINANCIÈRE :

- 2014-03-46**
- 13.1.1 MOISSON BEAUCE**
Il est proposé par madame Monique Roy, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de cent dollars (100) à Moisson Beauce dans le cadre de sa demande de don annuelle.
- 2014-03-47**
- 13.1.2 POLYVALENTE BÉLANGER**
Considérant que les étudiants de la Polyvalente Bélanger organisent une marche contre l'intimidation qui aura lieu le 15 mai en journée;

Considérant que les étudiants demandent une aide financière d'environ de 200\$ ou 250\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une aide financière de 100\$ aux étudiants de la Polyvalente Bélanger.
- 2014-03-48**
- 13.1.3 CORPS DE CADETS 2680 DE LA HAUTE-BEAUCE**
Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un appui financier au montant de 100\$ au Corps de Cadets 2680 de la Haute-Beauce.
- 2014-03-49**
- 13.1.4 FÊTE DU 100^E ANNIVERSAIRE DE L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE –DE-DORSET**
Considérant qu'un comité organisateur prépare le 100^e anniversaire de l'église de St-Hilaire;

Considérant que pour la circonstance il y aura publication d'un livre relatant l'histoire paroissiale de St-Hilaire;

Considérant que le comité propose soit une page : 600\$, ½ page : 300\$ ou ¼ de page : 200\$ (sans taxe);

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer financièrement pour ¼ de page soit 200.\$.

13.2 CAHIER DE L'HABITATION DANS LE JOURNAL

2014-03-50

Considérant que l'Éclaireur-Progrès offre à la municipalité la possibilité d'acheter une publicité dans le cahier d'Habitation du 2 avril prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la publication du développement de la municipalité dans le centre page du cahier de l'Habitation du journal de l'Éclaireur-Progrès; d'offrir à la succession Éva-Rose Boutin d'insérer sur le plan de lotissement de la municipalité leurs terrains à vendre pour un montant de deux cent cinquante dollars (250) dans le but de promouvoir les différents développements domiciliaires de la municipalité et les programmes « d'accès à la propriété » ; la vente des espaces publicitaires, grandeur d'une carte professionnelle, aux commerces et industries de notre localité sera faite par le conseiller publicitaire du journal Éclaireur Progrès.

14. TÉLÉMÉTRIE ENTRE LE PUIT ET LA CITERNE

2014-03-51

Considérant que l'équipement informatique liant les informations entre le réservoir et le puits n'est plus adéquat;

Considérant que la compagnie Automatisation JRT inc. a fait une proposition concernant les changements nécessaires à faire pour remettre le système fonctionnel en tout temps;

Considérant que cette compagnie suggère une modification au réservoir par :

- un modem Radio fréquence 400mhz,
- antenne Yagi 11db,
- démarche pour obtention de la licence radio
- programmation complet du système
- mise en route et frais de subsistance

modification au puits :

- modem radio fréquence 400mhz
- antenne Yagi 11db
- démarche pour obtention de la licence radio
- programmation complet du système
- mise en route et frais de subsistance

Considérant que ces modifications sont au coût de 9 500\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de la télémétrie tel que décrit ci-dessus au coût de 9 500\$

15.POMPE ET CRÉPINE POUR POMPIERS

2014-03-52

Considérant que le chef incendie a fait une demande de prix auprès de la compagnie Aréo-Feu pour l'achat d'une pompe AFL – 30 HP, un tuyau d'aspiration AWG 4" et une crépine flottante self – leveling 4" pour un total de 8 648.96\$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des équipements énumérés ci-dessus au coût de 8 648.96\$ taxes en sus.

16.CONTRAT DE TÉLÉPHONE À L'ARÉNA

2014-03-53

Considérant que la municipalité n'est pas liée d'un contrat de service avec Télébec ce qui occasionne des coûts de service beaucoup plus dispendieux;

En conséquence, il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature d'un contrat de service avec la compagnie de téléphone Télébec pour une période d'un an.

17.CESSION DE LA FOURGONNETTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

2014-03-54

Considérant que la municipalité a fait l'acquisition d'un pick-up F150 en novembre dernier;

Considérant que la fourgonnette express n'est plus utilisé par les employés;

Considérant qu'à la résolution portant le numéro 2013-12-301 il avait été convenu de disposer de ce véhicule;

Considérant qu'il y a eu parution de cette vente sur le site internet Les Pacs et un acheteur s'est manifesté à faire l'acquisition pour un montant de 4 500\$ plus taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente de la camionnette de marque Chevrolet modèle Express 2005 cylindrée 4,8 L dont le numéro d'identification est : 1GCGG29V251197968, le kilométrage est de 98 634 KM, au coût de 4 500\$, aussi autoriser la signature des documents requis à cette vente.

18.RAPPORT D'ÉTUDE STRUCTURE SALLE DE L'ARÉNA

Monsieur le maire fait rapport de l'analyse d'étude de la partie avant de l'aréna fait par l'ingénieur de la firme WSP

19.SERVICE D'INGÉNIEUR DE LA MRC : TRAVAUX RUE CHAMPAGNE / BEAUDOIN, RUE GRÉGOIRE / LACHANCE, RANG PETIT SHENLEY ET VISITE DES AUTRES RANG

2014-03-55

Considérant que la MRC offre les services d'un ingénieur pour les municipalités;

Considérant que notre municipalité a des travaux de grande envergure ce qui requière les services d'un ingénieur pour la surveillance de ces travaux;

Considérant qu'en vertu de l'article 938 CM paragraphe 2 donne le pouvoir à une municipalité d'utiliser ces services;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de l'ingénieur qui est au service de la MRC pour la surveillance des travaux Rue Champagne / Beaudoin, rue Grégoire / Lachance, au rang Petit Shenley ainsi de faire la visite des autres rangs en présence des élus responsables de la voirie.

20. RESSOURCE EN LOISIRS

Madame Monique Boucher fait mention qu'il y a un poste d'ouvert à la municipalité en ressource en loisirs et les informations nécessaires pour présenter la candidature sont sur le site internet de la municipalité, aussi dans le journal l'Éclaireur Progrès.

21. DEMANDE PROVENANT DU COMITÉ DES LOISIRS ET TOUT AUTRES COMITÉS

2014-03-56

Afin d'éviter toute ambiguïté dans les demandes des comités envers la municipalité, il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par madame Monique Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que dorénavant toutes demandes faites par les comités de la municipalité devront être adressées au bureau municipal par écrit et une réponse sera aussi donnée par écrit de la part de la municipalité.

22 RAPPORT

22.1 CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur le maire suppléant fait rapport des principaux points discutés à la réunion mensuel de la MRC.

22.2 RAPPORT DÉLÉGUE RÉGIE INTERMUNICIPAL

Monsieur Daniel Campeau fait un court rapport de la réunion.

22.3 RAPPORT MADA (Municipalité Ami des Aînés)

Madame Monique Boucher invite la population de continuer à remplir et remettre le sondage qui a été posté à toutes les maisons et commerces de la municipalité.

23. CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est parvenu aux élus en main propre, aucune correspondance n'a été retenue.

Il y a eu ajout au bordereau : lettre des Chevaliers de Colomb : cette lettre a été lue au public.

24. AUTRES ITEMS

24.1 ACCEPTATION ET AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE OPÉRATEUR EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

2014-03-57

Considérant que les employés (col bleu) sont syndiqués et que l'employé en eau potable et eaux usées travaille à raison de 12 heures semaine pour faire les analyses;

Considérant que pour faire les analyses en eau potable et usée l'employé emploi environ de 15 à 20 minutes chaque jour;

Considérant que à la convention collective article 15.1 il est mentionné «chaque visite d'inspection au système de chloration, les samedis, dimanches, jours fériés et congés annuels, le salarié reçoit l'équivalent de deux heures de travail et ce, à son taux de salaire effectif»

Considérant que l'employé attiré à ce travail à temps partiel demande que cette clause soit établie à tous les jours des semaines de travail;

Considérant qu'il y a eu une rencontre entre le représentant du syndicat CSD et la directrice générale afin de discuter de cette demande et par la suite faire un rapport aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de l'inspecteur en eau potable et eaux usées soit de payer deux heures par jour à raison de 12 heures par semaine.

24.2 OFFRE DE SERVICE : ARCHITECTE ET ÉLECTROMÉCANIQUE

Suite aux recommandations de l'ingénieur de la firme WSP, il y a eu une demande de proposition d'honoraires en vue d'évaluer les mises aux normes nécessaires des locaux de l'aréna auprès de l'architecte Richard Moreau et du service d'électromécanique. Les élus demandent une rencontre avec monsieur Moreau.

25- PÉRIODE DE QUESTION

Considérant l'absence de public, aucune question.

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2014-03-58

Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance Il est 20h39.

DANY QUIRION, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.